

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française

X (1) Provincial et communal

O (1) Libre confessionnel

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) : 24/09/14
Administrateur-délégué CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

SCIENCES ADMINISTRATIVES : **EXERCICES PRATIQUES DES MARCHES
PUBLICS** (CONVENTION)

CODE (3) 71 85 53 032 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 702
--------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	X	Economique	X
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil
supérieur : 25/09/2014Signature du Président du
Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 71 85 53 032 X1	Code du domaine de formation (4) 702
---	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : ...24.. périodes

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Exercices pratiques des marchés publics	CT	B	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX		0
		Total des périodes	24

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 24.10.14.....

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(1) Biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES* *DES MARCHES PUBLICS* (CONVENTION)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière *d'exercices pratiques des marchés publics* telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation (C.R.F.) et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

**SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES*
DES MARCHES PUBLICS (CONVENTION)**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large des pouvoirs locaux ou de la fonction, par écrit ou oralement :

- Résumer
- Emettre une critique ;
- Dissserter ;

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur

SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES*
***DES MARCHES PUBLICS* (CONVENTION)**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES*
DES MARCHES PUBLICS (CONVENTION)**

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de comprendre, de situer et d'intégrer les éléments *d'exercices pratiques des marchés publics*, à savoir :

- distinguer les différents types de marchés et prescrire la procédure adéquate aux situations présentées ;
- décrire les principales règles relatives à l'exécution des marchés ;
- décomposer un cahier des charges et en extraire les différentes parties ;
- composer un cahier des charges, quel que soit le mode de passation ;
- arrêter et pondérer de la manière la plus optimale des critères d'attribution ;
- mener une séance de négociation dans le cadre d'une procédure négociée ;
- analyser et corriger ou exclure des offres reçues conformément aux exigences d'un cahier des charges ;
- préparer des délibérations d'attribution de marchés ;
- dégager des bonnes pratiques pour des marchés spécifiques ou très peu courants.

**SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES*
DES MARCHES PUBLICS (CONVENTION)**

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, face à des situations exemplatives et en utilisant un vocabulaire spécifique, l'étudiant sera capable, en intégrant les éléments *d'exercices pratiques des marchés publics*:

- d'émettre un avis argumenté sur des problématiques liées à la matière ;
- de proposer des solutions face à ces problématiques.
- de justifier par une argumentation appropriée les diverses réponses données.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments sur lesquels il fonde son raisonnement,
- niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse.

**SCIENCES ADMINISTRATIVES : *EXERCICES PRATIQUES*
DES MARCHES PUBLICS (CONVENTION)**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.